

COMMUNIQUE N° 22 DU 14 OCTOBRE 2020

Chères Consœurs, Chers Confrères,

Dans le cadre de l'évolution de l'épidémie à coronavirus sur notre région et de l'aggravation de la situation sanitaire en Haute-Garonne, Monsieur Etienne GUYOT, Préfet de la Haute-Garonne a présidé une conférence de presse pour annoncer le passage de 17 communes de l'agglomération toulousaine en **zone d'alerte maximale** et de nouvelles communes en zone d'alerte renforcée. [L'arrêté préfectoral du 12 octobre 2020](#) délimite les communes et les principes de chacune des différentes zones.

Zone d'alerte maximale :

Toulouse, Colomiers, Tournefeuille, Blagnac, Plaisance-du-Touch, Cugnaux, Balma, Castanet-Tolosan, Saint-Orens-de-Gameville, Labège, Aucamville, Launaguet, L'Union, Portet-sur-Garonne, Ramonville-Saint-Agne, Auzeville-Tolosane et Quint-Fonsegrives.

Zone en alerte renforcée :

- **Toulouse Métropole (25)** : Aigrefeuille, Aussonne, Beaupuy, Beauzelle, Brax, Bruguières, Castelginest, Cornebarrieu, Drémil Lafage, Fenouillet, Flourens, Fonbeauzard, Gagnac-sur-Garonne, Gratentour, Lespinasse, Mondonville, Mons, Montrabé, Pibrac, Pin-Balma, Saint-Alban, Saint-Jean, Saint-Jory, Seilh, Villeneuve-Tolosane.
- **SICOVAL (32)** : Ayguesvives, Aureville, Auzielle, Baziège, Belberaud, Belbèze-de-Lauragais, Clermont-Lefort, Corrensac, Deyme, Donneville, Escalquens, Espanès, Fourquevaux, Goyrans, Issus, Labastide,, Beauvoir, Lacroix-Falgarde, Lauzerville, Mervilla, Montbrun-Lauragais, Montgiscard, Montlaur, Noueilles, Odars, Péchabou, Pechbusque, Pompertuzat, Pouze, Rebigue, Varennes, Vieille-Toulouse, Vigoulet-Auzil.
- **Le Muretain Agglo (23)** : Bonrepos-sur-Aussonnelle, Bragayrac, Eaunes, Le Fauga, Fonsorbes, Frouzins, Labarthe-sur-Lèze, Labastidette, Lamasquère, Lavernose-Lacasse, Muret, Pinsaguel, Pins-Justaret, Roques, Roquettes, Saiguède, Saint-Clar-de-Rivière, Saint-Hilaire, Saint-Lys, Saint-Thomas, Saubens, Seysses, Villate.
- **Communauté de communes de La Save au Touch (6)** : La Salvetat-Saint-Gilles, Lasserre-Pradère, Léguevin, Lévigac. Mérenvielle, Sainte-Livrade.

A l'occasion de cette conférence de presse, le Préfet de la Haute-Garonne, accompagné des représentants des professionnels de la santé et des établissements, a communiqué la réalité des [données de suivi épidémiologique](#) et les différentes stratégies sanitaires qui seront développées sur les semaines à venir.

J'ai souhaité pour ma part exprimer publiquement la nécessité de tenir compte de plusieurs principes éthiques concernant l'exercice médical dans cette période :

1/ Nécessité du maintien de la capacité d'accueil et d'un fonctionnement normal de nos établissements de santé publics (CHU et CH) et privés (cliniques) amenés à recevoir des patients infectés par le coronavirus et nécessitant une hospitalisation voire une réanimation ;

2/ Importance du maintien sur notre territoire de l'activité de l'ensemble des spécialités (médicales, chirurgicales et plateaux techniques) au sein de tous les établissements, de tous les cabinets médicaux et de toutes les structures sanitaires spécialisées et médico-sociales **SANS RETARD AUX SOINS**. Toutes les personnes présentant des pathologies aiguës ou des pathologies chroniques (en dehors de la COVID) doivent pouvoir **accéder dans un délai normal à tout professionnel ou à toute structure sanitaire**.

3/ Garantir à la population le strict respect des consignes de nettoyage et d'hygiène au sein des cabinets médicaux, des établissements de santé et des structures de soins.

Tous ces principes s'inscrivent dans le respect du parcours de soins et en santé d'un patient sur notre territoire.

Toute personne doit contacter en première intention son médecin traitant/médecin généraliste. Ce dernier mettra alors en place les soins appropriés dans les meilleures conditions.

USD COVID – Unités de soins dédiées à la prise en charge des patients suspects d'infection à coronavirus de premier recours et de proximité

Également sur décision préfectorale, les USD COVID seront réactivées, a priori, dès le lundi 19 octobre 2020, selon la zone d'alerte actuelle et avec une possible montée en charge en fonction de l'évolution de la situation épidémique.

Ces unités comprennent une équipe formée d'un médecin et d'un infirmier, si possible partout. Elles permettent :

- L'accueil d'un patient suspect d'infection ;
- Son évaluation ;
- Son orientation (hospitalisation ou confinement à domicile) ;
- La réalisation d'un test RT PCR voire antigénique par voie nasopharyngée ;
- Et le suivi du patient via la fiche COVHO.

Ces unités doivent respecter le parcours du patient, comme convenu avec l'URPS médecins et infirmiers.

Refus de soins discriminatoires et tact et mesure

Bien que la situation financière des professionnels de santé, notamment libéraux, a constitué, pendant la période COVID, un élément de préoccupation supplémentaire de nos exercices, j'appelle tout particulièrement votre vigilance sur le respect du tact et de la mesure (article 53 du Code de déontologie médicale) dans la fixation des honoraires et des dépassements d'honoraires.

Je vous remercie ainsi de bien vouloir vous enquérir respectueusement auprès de vos patients, à l'occasion des différentes consultations ou actes techniques, de leur situation personnelle, en déterminant notamment s'ils bénéficient d'une situation personnelle ouvrant des droits sociaux particuliers (CMU-C, ASC) ou présentant des difficultés temporaires économiques.

Un nouveau [décret du 2 octobre 2020](#) vient rappeler à l'ensemble des médecins que tant pour le refus de soins discriminatoires que pour les dépassements non justifiés d'honoraires, fixés sans tact et mesure, la caisse d'assurance maladie pourra intervenir directement auprès de chaque médecin avec ou sans l'Ordre des médecins, selon les cas. Ces nouvelles dispositions réglementaires nous imposent une vigilance particulière.

Voici enfin 2 liens importants sur lesquels vous pourrez retrouver des informations utiles dans le cadre de votre exercice professionnel :

- URPS MEDECINS LIBERAUX : <https://www.medecin-occitanie.org/coronavirus-information-conseils/> ;
- SANTE PUBLIQUE FRANCE : <https://www.santepubliquefrance.fr/dossiers/coronavirus-covid-19/coronavirus-chiffres-cles-et-evolution-de-la-covid-19-en-france-et-dans-le-monde>.

Les décisions préfectorales qui viennent d'être annoncées seront certainement modifiées par l'allocution de ce soir du Président de la République, M. Emmanuel MACRON. Un nouveau communiqué vous sera adressé prochainement.

Bonne fin de semaine,
Bien confraternellement.

Professeur Stéphane OUSTRIC
Président

